Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le



ID: 003-240300558-20170419-D201750-DE

Séance du 19 avril 2017 Délibération n° 2017-50

L'an deux mil dix-sept, le 23 du mois de mars à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle du conseil communautaire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 12 avril 2017.

Présent(s): Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: Monsieur Julien POINTUD à Madame Marie-Solange LALEVEE

Absent(s) excusé(s): Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Louis de CAUMONT, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Bernard SAUPIC Monsieur Daniel RENAUD.

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE.

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	21
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES							
N°: 8-5	Thème : Politique de la ville, habitat, logement						

Objet: attribution de subventions dans le cadre du programme « habiter mieux »

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »,

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement,

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes,

VU les dossiers transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier,

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le

ID: 003-240300558-20170419-D201750-DE

SLOW

CONSIDERANT l'intérêt du programme « habiter mieux » qui poursuit 4 objectifs : lutte contre la précarité énergétique, aide à l'autonomie et à l'accessibilité, aide à la sortie de vacance, aide à la sortie d'insalubrité,

CONSIDERANT l'effet de levier de l'aide apportée par la communauté de communes,

DECIDE:

Article 1:

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie et accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003009995	Mme Raymonde					
	LAPLUME 12 Chemin de				500,00	500,00
	Dagouret 03360					
	MEAULNE-VITRAY					
003010020	M. Mme René				500,00	500.00
	BRIDONNEAU 25 rue de					
	Crochepot 03190					500,00
	HERISSON					
	TOTAL					1 000,00

Article 2: les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 19 avril 2017. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.